

Commune de CULIN 38300
PROCES VERBAL DE SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2025 à 20H00

Date de convocation : 04 décembre 2025

Présents : Maurice DEBRAND / Denis SOMMAIN / Alexandre FAKCHE / Olivier MONDINO / Patrick SOUZY / Edmond RAJON / Régine MARMONIER / Regis PELLICOLI / Gisèle RAJON / Jean-Claude DEROBIN / Brice BONAVIA / Karine GAILLARD ;

Excusés : Brigitte BRESSAN donne pouvoir à Olivier MODINO, Jean-Philippe BARRET donne pouvoir à Maurice DEBRAND, Sandrine MILLIAT donne pouvoir à Régine MARMONIER

Conseillers en exercice : 15 **Conseillers présents :** 12 **Conseillers votants :** 15

Président de séance : Maurice DEBRAND, Maire de la Commune

Secrétaire de séance : Gisèle RAJON

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du procès-verbal de réunion du Conseil Municipal du 30 octobre 2025**
- 2- Délibérations à voter :**
- 3- Infos:**
 - Commune
 - EPCI
- 4- Points Divers :**
 - Projets
 - Travaux
 - Urbanisme / Environnement
 - Solidarité
 - Animation
- 5- Tour de Table**

La séance débute à 20H00

1- Approbation du procès-verbal de réunion du Conseil Municipal du 30 octobre 2025

Le Procès-Verbal, diffusé le 05 novembre 2025 à tous les conseillers, est approuvé à l'unanimité des participants au conseil municipal du 30 octobre 2025. Le PV sera affiché et mis en ligne sur le site internet de la Commune.

2- Délibérations

2025-12-01 : Engagement projet de supérette API

Monsieur le Maire expose :

Le projet API consiste en la mise en place d'une supérette autonome, ouverte sept jours sur sept et disposant des produits de consommation les plus courants, produits alimentaires frais, surgelés, ambients, hygiène et droguerie. La société API, par son concept innovant, apporte un nouveau type de service dans les communes qui en sont, pour l'instant, dépourvues.

Suite à la rencontre du 15 octobre entre des conseillers (sept présents) et le représentant du groupe API, le conseil municipal du 30 octobre a confirmé son intérêt pour le projet.

L'accord écrit sur les futures conditions administratives, financières et techniques d'implantation (CAFTI) a été signé le 03 novembre et adressé à API.

Après débat ce jour, en séance publique du conseil municipal, en présence du représentant API, et, après avoir parfaitement pris connaissance des conditions réciproques d'installation, il est proposé d'engager le projet qui prévoit l'implantation du futur local API sur la place de l'église.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour et 1 abstention :

- **EMET** un avis favorable au projet d'installation d'une supérette par la société API distribution SAS, sur la place de l'église ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer et délivrer à la société API la lettre d'intention pour occuper le domaine public communal au droit des parcelles cadastrées C515 et C810 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à afficher en mairie et à publier sur le site internet le document « manifestation d'intérêt spontané », pour une durée de 30 jours à compter du 15 janvier 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires.

2025-12-02 : Demande subvention DETR / Ingénierie extension salle SMA

Monsieur le Maire expose :

Le calendrier de mise en œuvre du projet de restructuration du centre bourg est basé sur le dossier d'études préliminaires établi par le bureau BEAUR en 2025. La première étape consiste en l'agrandissement de la salle multi-activités.

Pour rester compatible avec la programmation envisagée, il convient de poursuivre les études de conception dès 2026, estimées à 96 k€ sur 3 ans.

Au titre de la DETR 2026, une subvention à hauteur de 30% d'un montant de dépenses plafonné à 1 million d'euros, peut être sollicitée dans le cadre de l'ingénierie, préparant la réalisation d'un futur investissement éligible à la DETR.

Le projet d'aménagement du centre bourg, comprend l'extension de la salle multi-activités. Ce type de travaux correspond à l'axe 2 « scolaire, socioculturel et sportif » éligible au titre de la DETR.

Il s'agit donc de disposer d'une autorisation du conseil municipal pour déposer le dossier de demande de subvention sur cette partie « études de conception », dont le montant total est estimé à 96 000 € HT, réparti sur 3 ans, selon le calendrier suivant :

Financement	2026	2027	2028	Total € HT
DETR 2026-30%	7 200	18 000	3 600	28 800
Autofinancement	16 800	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé
Total € HT	24 000	60 000	12 000	96 000

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **VALIDE** la proposition d'études de conception à hauteur de 96 k€ HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2026 (Ingénierie) et à signer tous les documents nécessaires.

2025-12-03 : Autorisation de liquider et mandater les dépenses d'investissement sur 2026 (1/4 des crédits)

Monsieur le Maire expose :

Selon les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Le montant budgétisé au titre des dépenses d'investissement 2025 (hors dépenses du chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » et « opérations d'ordre ») est de 124 117.64 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de l'article L 1612-1, à hauteur de 25% des 124 117.64 €, soit 31 029.41 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

OPÉRATIONS / CHAPITRE BUDGÉTAIRES	CRÉDITS VOTÉS EN 2025	AUTORISATION ENGAGEMENT LIQUIDATION ET MANDATEMENT jusqu'au vote du BUDGET 2026 (25%)
<u>Opération 100 :</u> Aménagements sécuritaires	10 000.00 €	2 500.00 €
<u>Opération 101 :</u> Aménagements zone LUCLE	5 000.00 €	1 250.00 €
<u>Opération 102 :</u> Aménagements centre Bourg	25 000.00 €	6 250.00 €
<u>Chapitre 21 (hors opérations)</u>	84 117.64 €	21 029.41 €
TOTAL	124 117.64 €	31 029.41 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire usage de l'article L 1612-1 du CGCT, en cas de nécessité avant validation du budget primitif 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

2025-12-04 : DM 02 : Virements de crédits pour la provision de créances non recouvrées de plus de 2 ans

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de provisionner les créances non recouvrées depuis plus de 2 ans, en application du principe comptable de prudence.

Aujourd'hui 800 € de créances de plus de 2 ans sont non recouvrées. Le montant à provisionner au compte 681 est de 15% du montant des créances non recouvrées depuis plus de 2 ans.

Lors du vote du budget, 10 € avaient déjà été inscrits au compte 681. Aussi il est nécessaire de faire un virement de crédits de 110€.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
FONCTIONNEMENT				
D 60628/ 011	-110.00 €			
D 681 / 68		+110.00 €		
Total	-110.00 €	+110.00 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **VALIDE** la décision modificative n°2 ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer les documents nécessaires

3- Informations

Commune :

L'état des courriers départ, des factures réglées et des dossiers d'urbanisme en cours d'instruction depuis le précédent Conseil, a été transmis à tous les conseillers le 04 décembre 2025.

SIVU Culin Tramolé :

L'école a fait l'objet le 04 décembre, de l'évaluation quinquennale nationale. L'ensemble des services et personnes y intervenant (dont les enfants), a été audité. Les auditeurs ont salué la qualité générale des installations et du fonctionnement.

SIE Chatonnay :

Le conseil syndical s'est réuni le 18 novembre. Confirmation des coûts de fonctionnement et des investissements budgétés en 2025. Le PV sera diffusé après son approbation.

Bièvre Isère Communauté :

Le PV du conseil du 29 septembre a été distribué à tous les conseillers le 21 novembre.

Le dernier conseil communautaire de l'année se tiendra le 15 décembre.

Plusieurs démarches de planification stratégiques sont engagées tant sur le volet « aménagement du territoire » que sur le volet « financier ». Il reviendra à la future équipe municipale de prendre position le moment venu sur les orientations proposées.

Les différents CR des commissions sont diffusés à tous les conseillers par les délégués communaux qui y siègent.

STEP : les travaux se poursuivent de manière épisodique. Le planning initialement annoncé va subir quelque retard, toutefois sans conséquence pour les habitants.

4- Points communaux divers/décisions :

Projet « centre bourg » extension SMA :

La commission dédiée s'est réunie le 26 novembre et le 11 décembre avec les représentants de Stella Dance et de l'AS Culin, pour lister les principales exigences à inscrire dans le futur Cahier des Clauses et Conditions Techniques. Elles seront transmises au BEAUR début 2026.

La demande de subvention auprès de la région AURA sera déposée en janvier 2026, après échange avec son représentant le 23 décembre.

La demande de subvention DETR sera déposée d'ici fin décembre suite à la délibération prise ce jour.

Travaux voiries /Bâtiments/Espaces publics :

Arceaux vélos : 4 arceaux ont été installés : 2 vers la mairie, 2 vers la salle SMA. Les 2 autres seront installés place de l'église.

L'élagage pour mise au gabarit des chemins a été réalisé, de même que la zone de broyage destinée à la future agora.

Cimetière : lors du constat fait le 19 novembre sur place, 6 tombes feront finalement l'objet de la poursuite du processus de récupération. Nouvel affichage en place jusqu'au 24 décembre.

Protection entrée stade : une partie des merlons est achevée. La mise en place d'un portail d'accès entre les gabions (côté stade) a fait l'objet d'un devis de 3 340€ HT. Les travaux seront commandés prochainement.

Bâtiment mairie : Un Audit énergétique sera commandé (échange avec Ageden). Cet état des lieux doit être fait préalablement au dépôt de candidature pour une subvention ISERENOV (TE38), permettant de réaliser une première tranche de rénovation énergétique en 2026.

Urbanisme/environnement :

Le bilan intermédiaire du PLUI a été transmis à tous les conseillers le 06 novembre.

Production photovoltaïque zone école/stade:

Le projet a été validé en Sivu, dans son principe le 19 août 2025.

Il a été présenté lors du conseil d'école de rentrée du 04 novembre.

Il a été discuté en commission urba / environnement du 08 novembre.

Le dossier « Omb'Isere » est en cours de mise au point à l'appui des données techniques (Réseaux et DOE) transmises à l'opérateur courant novembre. La dernière version est insatisfaisante par le niveau de redevance foncière proposé, et par le coût de mise en place de bornes de recharge électrique. La discussion se poursuit avec l'opérateur pressenti sur ces deux points.

Solidarité :

Le repas des ainés s'est tenu le 22 novembre. Une soixantaine de personnes étaient présentes.

Une dizaine d'enfants a participé le 22 novembre au festival de cirque de Grenoble, sur invitation de la Région AURA.

Communication/animations:

Spectacle déambulation le 19 décembre à 19H place du village.

Vœux de la municipalité le 23 janvier à 19H salle SMA.

Le télégramme est en cours de finalisation (Il manque AS Culin et FNACA), en vue d'une distribution après les vœux du 23 janvier

Divers : RAS

5- Tour de table :

Edmond RAJON : question sur l'organisation du repas des ainés de fin d'année.

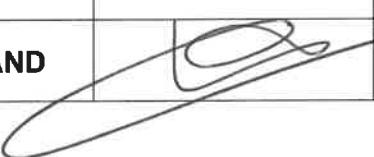
La séance est levée à 21H40

Les prochains conseils municipaux du début 2026 sont fixés au :

Jeudi 22 janvier 2026 à 20H

Jeudi 05 mars 2026 à 20H

Signature du Président et du secrétaire

Nom Prénom du Président	Signature	Nom Prénom du Secrétaire	Signature
Maurice DEBRAND		Gisèle RAJON	

